

Voisinages UE

Composée de pays aux caractéristiques très diverses, la région du voisinage de l'UE et cette dernière entretiennent une relation étroite, non seulement de par leurs frontières communes, mais aussi eu égard aux objectifs et aux normes de plus en plus convergentes en matière de gouvernance migratoire exprimées à travers la politique européenne de voisinage, élaborée en 2004 et révisée en 2015 pour mieux répondre aux défis en matière de migration et de mobilité.

Tendances migratoires dans les pays du voisinage de l'Union européenne (UE)

Au sud, les pays d'Afrique du Nord ont une tradition émigratoire vers les pays européens et les pays du Golfe. Actuellement, plus de dix millions de Nord-Africains vivent en Europe (principalement des Algériens, des Tunisiens et des Marocains) tandis que trois millions ont choisi les pays du Golfe persique (principalement des Égyptiens et des Libyens). Le Maghreb est également une importante région de transit pour les migrants quittant l'Afrique subsaharienne à destination de l'Europe, et plus récemment de transit et de destination pour les demandeurs d'asile libyens et syriens. Au Moyen-Orient, le déplacement forcé revêt depuis quelque temps une importance capitale. Fin 2016, les pays de la région ont à eux seuls accueilli plus de 45 % de tous les réfugiés recensés dans le monde. Au premier plan, la Jordanie et le Liban jouent un rôle crucial dans l'accueil des réfugiés de Syrie.¹

À l'est, d'importants flux émigratoires se dessinent à destination principalement de l'UE et de la Fédération de Russie. Une tendance renforcée par le conflit ukrainien, qui a à nouveau jeté sur les routes de nombreux déplacés.

Deux grands moteurs de migration peuvent être identifiés dans le voisinage européen : la quête de meilleures perspectives économiques et professionnelles, et le déplacement forcé. Ces

¹ Organisation internationale pour les migrations, *État de la migration dans le monde 2018*, Genève 2018, pp. 64-65. Disponible sur : www.publications.iom.int/fr/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2018



mouvements peuvent parfois prendre la forme de flux migratoires irréguliers, et dans certains cas dramatiques, de la traite des êtres humains.

L'UE entretient des rapports privilégiés avec les pays de son voisinage, fondés en particulier sur la politique européenne de voisinage (PEV), qui fait de certains thèmes clés des priorités de coopération en matière de migration : soutien aux demandeurs d'asile, étude des causes profondes de la migration et des déplacements, meilleure coopération en matière de retour, réadmission et réintégration, identification de compétences en pénurie qui faciliterait une migration de travail bénéfique pour toutes les parties, ou encore mobilité des étudiants et des enseignants.²

La réalisation des objectifs de la PEV est également soutenue par des plans d'action bilatéraux et des initiatives de coopération multilatérales (Partenariat oriental à l'est, Union pour la Méditerranée au sud). En outre, de nombreux pays du voisinage européen ont signé des partenariats pour la mobilité avec l'UE depuis 2003³ ainsi que des accords d'assouplissement des formalités de délivrance de visas et de réadmission. Dans certains cas concrets, le régime des visas a été entièrement libéralisé (Géorgie,

² Pour plus d'informations : Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, *Réexamen de la politique européenne de voisinage*, Bruxelles, 18.11.2015, JOIN(2015) 50 final, pp. 15-17.

Disponible sur : www.eeas.europa.eu/archives/docs/enp/documents/2015/151118_joint-communication_review-of-the-enp_fr.pdf

³ Instrument créé dans le cadre de l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM), le PM fournit un cadre flexible et non contraignant sur le plan juridique pour la gestion de la migration et de la mobilité entre l'UE et les pays tiers. Les pays de la PEV suivants ont signé un PM : Moldavie (2008) ; Géorgie (2009) ; Arménie (2011) ; Azerbaïdjan (2013) ; Maroc (2013) ; Tunisie (2014) ; Jordanie (2014) ; Belarus (2016).

Moldavie et Ukraine).

Selon l'expérience de MIEUX, les principales perspectives et difficultés en rapport avec la migration et la mobilité pour les États de cette zone géographique sont les suivantes.

Contre la migration irrégulière et gérer les frontières : certains pays ont encore des capacités limitées en ce qui concerne la gestion de leurs frontières, alors que leur proximité géographique avec les zones de départ des migrants et l'UE, avec laquelle nombre d'entre eux ont signé d'importants accords, les place au cœur des routes de transit des flux migratoires irréguliers.

Lutter contre la traite des êtres humains en accord avec les normes et pratiques internationales : la traite des êtres humains représente un défi majeur pour de nombreux pays du voisinage européen, qu'ils servent de pays d'origine, de transit ou de destination. À l'instar de nombreuses groupes vulnérables (femmes, enfants, etc.), les migrants irréguliers sont particulièrement à risque.

Développer et gérer les données et les informations sur les migrations : comme ailleurs dans le monde, de nombreux pays du voisinage ont amélioré leurs mécanismes de collecte et d'analyse des données.

Mieux gérer la migration de travail : vu son importance pour la région, de nombreux pays ont pris des mesures pour mieux la gérer.

Harmonisation avec les normes européennes (PM, assouplissement des formalités de délivrance de visas, etc.) : vu leur proximité géographique et les défis qu'ils partagent avec l'Europe en matière de mobilité humaine, l'harmonisation avec les normes UE est devenue une tendance majeure dans la gouvernance migratoire pour les pays du voisinage.

Migration et développement, avec les diasporas en ligne de mire : les diasporas des pays du voisinage européen en Europe et dans le monde ont atteint une telle ampleur que les envois de fonds constituent une part importante du produit intérieur brut de ces pays (PIB) (20,5% en Moldavie et 14,5% au Liban).⁴ Les relations avec les diasporas, ainsi que

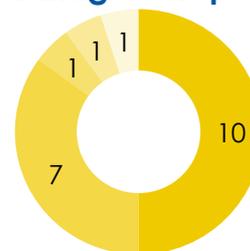
⁴ Banque mondiale, *World Remittances Data*, mise à jour décembre 2018. Disponible sur : www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/

leurs contributions économiques, sociales, culturelles et humaines au développement des pays d'origine, peuvent encore être encouragées.

MIEUX dans les voisinages européens

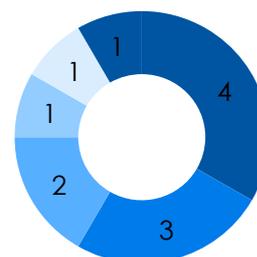
Depuis 2009, MIEUX a mis en œuvre 14 actions dans les pays du voisinage européen, axées pour la plupart sur la migration irrégulière et la traite, et sur des questions horizontales telles que les relations publiques, la communication et la gestion des données. D'autres thèmes clés – migration de travail, protection internationale, politiques d'asile et de migration – ont également été abordés.

Actions de MIEUX dans le voisinage européen



- Interventions horizontales
- Migration irrégulière et traite des êtres humains
- Migration et développement
- Protection internationale et asile
- Migration légale

Interventions horizontales



- Relations publiques et communication
- Gestion des données
- Élaboration de politiques et stratégies
- Législation
- Droits humains
- Formation et développement des capacités

[brief/migration-remittances-data](http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittances-data) (en anglais uniquement)

Grâce à son expérience dans ce domaine, MIEUX a pu aider les pays du voisinage à relever des défis clés tout en encourageant une meilleure gouvernance migratoire aux niveaux national ou transnational. Voici une sélection d'interventions mises en œuvre depuis la création de MIEUX.

Moldavie (2017 – 2019)

<i>Objectif</i>	Renforcer les capacités opérationnelles de la police des frontières (ministère de l'Intérieur) afin qu'elle communique plus efficacement avec le public, en particulier la société civile, sur la migration irrégulière
<i>Résultat</i>	Plan de communication avec les médias dans les situations de crise

Azerbaïdjan (2011-2012)

<i>Objectif</i>	Renforcer les capacités de lutte contre la migration irrégulière des autorités
<i>Résultat</i>	Rapport épinglant les principales lacunes du cadre national en matière de migration ; recommandations pour améliorer la législation

Jordanie (2016 – en cours)

<i>Objective</i>	Élaboration de procédures opérationnelles permanentes visant à améliorer le fonctionnement et les services offerts par 2 refuges pour victimes de la traite à Amman
<i>Résultat</i>	Procédures opérationnelles permanentes

Tunisie (2012 – en cours)

<i>Objectif</i>	Contribuer à l'amélioration de la gestion de la migration et des politiques migratoires en Tunisie en renforçant les capacités en matière de politiques éclairées par des faits.
-----------------	--

<i>Résultat</i>	Analyse des lacunes et des besoins, recommandations pour améliorer la gestion des données migratoires
-----------------	---

Belarus (2016 – 2018)

<i>Objectif</i>	Aider les autorités biélorusses à mieux gérer la migration de travail, notamment en renforçant le cadre juridique
<i>Résultat</i>	Rapport d'analyse de la législation sur la migration de travail externe ; recommandations pour son amélioration en phase avec les normes internationales

Partenariat oriental (PO) I et II

<i>Objectif</i>	I : Présenter la vision et les priorités du Conseil « Justice et affaires intérieures » contenues dans la dimension externe du Programme de Stockholm aux pays du PO. II : Fournir une plate-forme de consultation et d'échange de pratiques dans le domaine de la migration entre pays de l'UE et du PO.
<i>Résultat</i>	Deux conférences régionales et une table ronde internationale pour identifier les domaines de coopération future entre pays du PO

Vers une meilleure gouvernance des migrations dans les voisinages de l'UE

Ces dernières années, les phénomènes migratoires dans la région du voisinage du Sud ont été associés à des événements tragiques. Cependant, d'importants développements ont également porté un éclairage différent sur la mobilité humaine dans cette région, par exemple, la ferme volonté affichée par certains États d'améliorer leurs cadres de gouvernance migratoire en promouvant les canaux migratoires légaux. Selon MIEUX, ces efforts peuvent être consolidés comme suit.

Aborder la réalité des flux migratoires mixtes : en particulier au sud de la Méditerranée, les demandeurs d'asile, les migrants économiques et les victimes de la traite voyagent côte à côte le long des mêmes routes migratoires. Il est essentiel que les autorités concernées adoptent une approche qui reconnaisse et embrasse la complexité et la multidimensionalité de ces flux mixtes, afin de garantir le respect et la protection des droits humains de ces migrants et de renforcer l'efficacité des mesures de gestion des migrations.

Poursuivre l'effort de clarification et d'harmonisation de la compréhension, des normes et de l'approche en matière de lutte contre la traite aux niveaux national et international : malgré un engagement sincère dans la lutte contre la traite et la protection des victimes, la connaissance du phénomène et des moyens pour le combattre, notamment en accord avec les normes internationales, pourrait être améliorée dans certains pays. Les initiatives de renforcement des capacités et le partage d'expériences au niveau international visant à aligner les politiques sur les normes et pratiques internationales pourraient s'avérer essentielles. Ainsi, en Jordanie, MIEUX collabore étroitement avec l'OIM et d'autres organisations internationales afin d'élaborer des pratiques opérationnelles permanentes pour deux refuges situés à Amman.

Renforcer la collecte coordonnée de données, en créant notamment une institution chargée de traiter les données sur les migrations : dans beaucoup de pays, l'un des obstacles à l'élaboration de politiques migratoires fondées sur des données probantes est l'indisponibilité de données sur les migrations. Souvent, institutions, organisations et agences produisent des données dans leur domaine de compétence, mais celles-ci ne sont jamais partagées ni compilées pour obtenir une vision détaillée de la mobilité humaine. L'on pourrait dès lors envisager de renforcer les mécanismes de coopération afin d'améliorer le partage de données entre parties concernées ou d'élaborer des institutions spécifiquement responsables des données migratoires (p. ex. l'Observatoire national de la migration, soutenu par MIEUX en Tunisie).

Poursuivre le travail d'harmonisation des législations

et politiques nationales avec les normes et instruments juridiques internationaux : exclus, vulnérables, les travailleurs migrants souffrent de discrimination en matière d'emploi. Leurs droits humains sont bafoués. La ratification et la mise en œuvre des normes et instruments juridiques internationaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) peuvent faciliter l'instauration d'une gouvernance plus juste et plus respectueuse des droits humains. Au Belarus, MIEUX aide les autorités locales à étudier la ratification de la Convention 97 de l'OIT de 1949 sur les travailleurs migrants.

Renforcer la coopération entre l'UE, les EM UE et les pays du voisinage européen dans le domaine de la migration et du développement : les diasporas sont d'une richesse considérable pour le développement. Il convient donc d'explorer de nouveaux moyens de les impliquer. L'UE et ses États membres pourraient jouer un rôle déterminant dans cette optique, y compris sur le plan opérationnel. Ainsi, des partenariats renforcés entre pays d'origine et de destination européens pourraient permettre une meilleure cartographie des diasporas.

Promouvoir davantage une approche entre pairs afin de favoriser l'échange sur les questions migratoires entre l'UE, les EM UE et les pays du voisinage européen : comme déjà évoqué ci-dessus, l'échange sur les questions migratoires et la convergence vers des normes communes forment une partie intégrante de la relation étroite qui prévaut entre l'UE et les pays du voisinage européen. Dans ce contexte, une approche entre pairs du renforcement des capacités est avantageuse car elle permet à la fois a) de soutenir les efforts entrepris par les pays partenaires en vue de renforcer leur cadre de gouvernance migratoire et b) de nourrir la confiance, le partenariat et l'apprentissage mutuel. C'est par cette approche que MIEUX a œuvré, ces dix dernières années, au renforcement de la gouvernance migratoire et du partenariat entre l'UE et les pays du voisinage.

La présente publication a été rédigée par Luigi Fabbri avec les contributions de Romain Gustot, Laura Zorrilla Fernandez et Oleg Chirita et réalisée dans le cadre de l'initiative conjointe UE-ICMPD Migration EU eXpertise (MIEUX). Son contenu relève de la seule responsabilité de MIEUX et ne peut en aucun cas être considéré comme le reflet des opinions de l'Union européenne.